



F-2005-0-M-0149-01 (93)

RESOLUTION

La Chambre des Députés,

vu le rapport de sa Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes,

approuve les comptes de l'exercice 2004

et prie son Président de transmettre la présente résolution et le rapport de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes à la Cour des Comptes pour y être enregistrés.

Résolution adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 6 avril 2005

Le Secrétaire général,

Claude Frieseisen

Le Président de la Chambre des Députés,

Lucien Weiler